

Rapport de la présidente du jury du concours d'ingénieur territorial

Session 2023

1. Le cadre national du concours

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les deux ans par les centres de gestion, en alternance avec les examens professionnels de promotion interne d'ingénieur territorial.

Au niveau national, 11 cdg métropolitains et 2 cdg ultramarins organisent le concours en 2023, pour l'ensemble ou une partie seulement des spécialités. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs. Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites.

Conformément aux dispositions réglementaires visant à lutter contre l'absentéisme aux épreuves, (décret n°2021-376 du 31 mars 2021) un candidat ne peut s'inscrire au concours qu'auprès d'un seul centre de gestion parmi les organisateurs d'une même session.

2. La session 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) dans l'ensemble des spécialités, pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le concours est ouvert dans les cinq spécialités : « Ingénierie, gestion technique et architecture », « Infrastructures et réseaux », « Prévention et gestion des risques », « Urbanisme, aménagement et paysages », « Informatique et systèmes d'information ».

Le calendrier

Période de retrait et dépôt des dossiers	10 janvier 2023 au 23 février 2023
Épreuves écrites	Mercredi 21 et jeudi 22 juin 2023
Résultats d'admissibilité	Vendredi 6 octobre 2023
Épreuves orales d'admission	du lundi 6 au lundi 13 novembre 2023 4 à 5 jours selon les spécialités
Résultats d'admission	Vendredi 17 novembre 2023

Les principaux chiffres de la session 2023

	Externe	Interne	Session 2023	Session 2021	Session 2019
Postes	94	21	115	130	102
Inscrits	415	103	518	598	645
Présents (% des inscrits)	274 (66%)	44 (42,7%)	318 (61,4%)	343 (57,3%)	339 (52,5%)
Admissibles (% des présents)	158 (57,6%)	13 (29,5%)	171 (53,7%)	167 (48,6%)	129 (38%)
Admis (% des présents)	106 (38,69%)	11 (25 %)	106 (33,3%)	114 (33,24%)	86 (25,3%)

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 115 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en baisse de 11,54 % par rapport à la session 2021. Il est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours. Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévoyant que le concours externe est ouvert pour 75% au moins des postes à pourvoir (décret n°2016-201), le nombre de postes ouvert dans cette voie s'élève à 94 sur 115, soit 81,74%.

- Le **nombre d'inscrits** est en baisse. On compte environ 13% d'inscrits en moins par rapport à 2021. Cette baisse du nombre d'inscrits se constate également sur la session précédente.

- Le **taux de présence à l'écrit** est plus élevé qu'à la session précédente où il était de 57,3%. Pour cette session, le taux de présence du concours externe poursuit encore son augmentation en s'élevant à 66 % en 2023 (contre 62% en 2021 et 52,9% en 2019). En revanche, le taux de présence du concours interne après avoir remarquablement chuté à la session précédente (37% en 2021 contre 51% en 2019) est remonté à 42,7%.

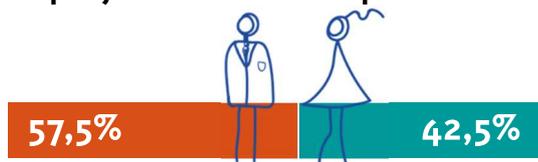
- La diminution du nombre de postes rend la **sélectivité** du concours légèrement plus élevée que lors des sessions précédentes. On compte 2,9 candidats présents à l'écrit pour 1 poste au concours externe et 2 candidats présents pour 1 poste au concours interne. Pour autant, on constate que le nombre d'admis par rapport au nombre de postes ouverts progresse : seuls 9 postes restent non pourvus à l'issue du concours contre 16 aux sessions précédentes.

3. La phase d'admissibilité

Nombre de postes / inscrits / présents / sélectivité

		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Présents pour 1 poste
Ingénierie, gestion technique et architecture	ext.	22	113	79 (70%)	3,6
	int.	5	26	15 (63%)	3
Infrastructures et réseaux	ext.	19	63	45 (71%)	2,4
	int.	4	19	11 (65%)	2,7
Prévention, gestion des risques	ext.	12	76	47 (63%)	3,9
	int.	2	14	2 (15%)	1
Urbanisme, aménagement, paysages	ext.	19	110	71 (66%)	3,7
	int.	4	14	4 (31%)	1
Informatique et SI	ext.	22	53	32 (62%)	1,4
	int.	6	30	12 (44%)	2
Total externe		94	415	274 (67%)	2,9
Total interne		21	103	44 (47%)	2
Total		115	502	318 (63%)	2,8
Rappel 2021		130	598	343 (57%)	2,6

Le profil des candidats présents à l'écrit

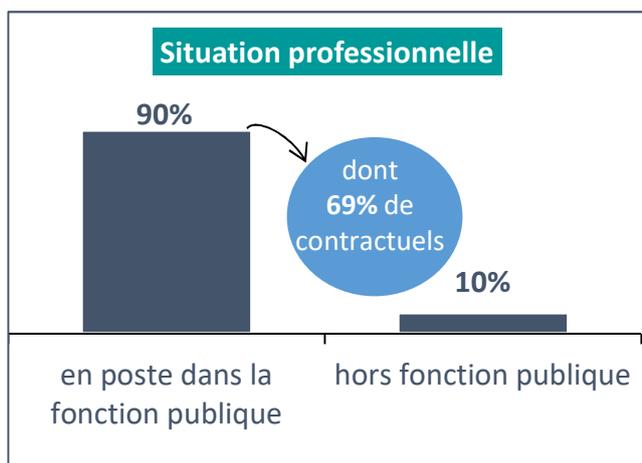
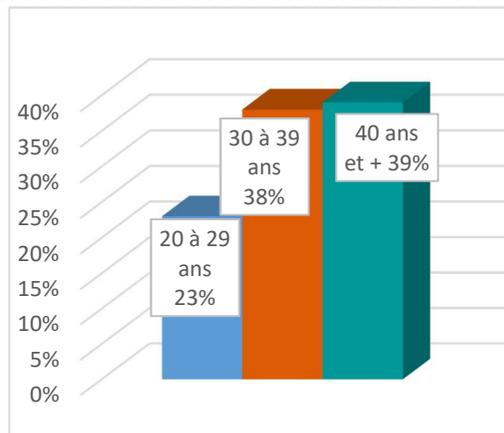


Sexe : comme lors des précédentes sessions, le taux de féminisation des concours est contrasté selon la voie du concours. Les femmes représentent 45% des candidats au concours externe mais seulement 27% des candidats au concours interne.

La répartition par sexe des candidats présents sur les deux voies du concours confondues s'élève à 57,5% d'hommes et 42,5% de femmes.

Âge : Sur les deux voies du concours, la majorité des candidats sont âgés de plus de 30 ans à proportion presque égale entre les 30-39 ans et les 40 ans et + (graphique ci-contre).

La répartition par tranche d'âge est plus contrastée, celle des **30-39 ans** est la plus représentée (42%) devant celle des + de 40 ans (33%) au **concours externe**, là où les **40 ans et plus** sont majoritaires et représentent 77% des candidats au **concours interne**, ils n'étaient que 46% à la précédente session.



Concernant la situation professionnelle des candidats du concours externe, une très forte proportion de candidats se déclare déjà en poste dans la fonction publique. 14 % d'entre eux sont issus de la Fonction Publique Hospitalière ou de la Fonction Publique d'État, 30 % des inscrits ont déclaré être titulaire ou stagiaire de la FPT contre 70% d'agents contractuels.

Suivi d'une préparation : 30% des candidats présents au concours externe et 20% au concours interne déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme (très majoritairement le CNFPT).

4. Les épreuves d'admissibilité

Le concours externe d'ingénieur territorial compte une unique épreuve d'admissibilité. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription (5 h ; coef. 5). Le cadrage national présente cette épreuve comme une note assortie de propositions opérationnelles.

Le concours interne comprend 3 épreuves d'admissibilité :

- ↘ Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée / (4h ; coef. 3).
- ↘ La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription / (4 h ; coef. 3). Cette épreuve est également cadrée comme une note assortie de propositions opérationnelles.
- ↘ L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt / (8 h ; coef. 7)

Thématiques des sujets nationaux

Ingénierie, gestion technique et architecture

Note avec propositions		Partie synthèse : La sobriété Partie propositions : Réduire les consommations énergétiques à court et long termes
Projet ou étude	Centres techniques	Analyser le fonctionnement global du CTM et faire des propositions d'optimisation financière et organisationnelle
	Construction et bâtiment	Conduire un projet de réhabilitation et de reconversion d'un bâtiment scolaire en crèche dont l'exploitation sera confiée à une structure privée
	Logistique et maintenance	L'amélioration énergétique des bâtiments : suivi des consommations, maintenance et exploitation des installations thermiques

Infrastructures et réseaux

Note avec propositions		Partie synthèse : L'amélioration de la vitesse commerciale des bus Partie propositions : Améliorer la vitesse commerciale des bus entre le centre-ville et la gare en favorisant l'accès à cette dernière
Projet ou étude	Déplacements et transports	La prise de compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) par une communauté de communes rurales
	Voirie, réseaux divers	Le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Prévention et gestion des risques

Note avec propositions		Partie synthèse : La Qualité de Vie au Travail (QVT) Partie propositions : Le déploiement d'une démarche de QVT au sein des services techniques
Projet ou étude	Déchets, assainissement	Mettre en place une production de gaz verts en s'appuyant sur les ouvrages existants (UVE et STEP)
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	L'analyse des eaux usées comme indicateur épidémiologique
	Sécurité et prévention des risques	Le plan communal et intercommunal de sauvegarde (PCS-PICS) et le plan départemental de protection des forêts contre l'Incendie (PDPFI)
	Sécurité du travail	Plan de prévention et prestataires externes.

Urbanisme, aménagement et paysages

Note avec propositions		Partie synthèse : Les enjeux de la ville du bien-être Partie propositions : Le bien-être des habitants au cœur du projet de requalification d'un quartier
Projet ou étude	Paysages, espaces verts	Développer un programme pilote de requalification des cours d'écoles, favorisant le développement sportif, la santé et le bien-être des enfants, avec des objectifs d'adaptation aux évolutions climatiques et de renaturation
	Urbanisme	Projet de mutation d'une friche hospitalière en éco-quartier

Informatique et systèmes d'information

Note avec propositions		Partie synthèse : Les enjeux du numérique responsable Partie propositions : Appliquer prioritairement une stratégie numérique responsable aux services à la population
Projet ou étude	Réseaux et télécommunications	Performance du réseau et sécurité des systèmes d'information : la migration vers le Cloud Computing pour de nouveaux services aux usagers
	Systèmes d'information et de communication (SIC)	Élaboration d'une stratégie numérique responsable (loi REEN)
	Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Projet de constitution d'une base de données forestières

Les annales des sujets sont disponibles sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.cdg-aura.fr/concours/ingenieur>

5. Les résultats des épreuves écrites

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

La notation de l'épreuve de note dans la spécialité - Concours externe (5 h - coef. 5)

	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	79	8	32	39	2,00	18,00	9,95
Infrastructures et réseaux	45	0	14	31	5,00	16,75	11,54
Prévention et gestion des risques	47	3	21	23	0,75	16,00	10,14
Urbanisme, aménagement et paysages	71	7	14	50	1,50	15,00	10,83
Informatique et systèmes d'information	32	0	13	19	5,25	15,00	9,63
Total	274	18	94	162	0,75	18,00	10,43
<i>Rappel session 2021</i>	<i>300</i>	<i>18</i>	<i>138</i>	<i>144</i>	<i>0,25</i>	<i>17,50</i>	<i>9,48</i>

La notation de l'épreuve de note dans la spécialité - Concours interne (4 h - coef. 3)

Note dans la spécialité	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	14	3	4	7	3,00	15,75	8,84
Infrastructures et réseaux	11	3	5	3	2,75	12,00	7,48
Prévention et gestion des risques	2	0	1	1	5,75	10,00	7,88
Urbanisme, aménagement et paysages	4	1	3	0	6,75	9,50	8,06
Informatique et systèmes d'information	12	3	7	2	0,25	13,50	6,48
TOTAL	43	10	20	13	0,25	15,75	7,72
<i>Rappel session 2021</i>	<i>42</i>	<i>6</i>	<i>22</i>	<i>14</i>	<i>0,25</i>	<i>16,25</i>	<i>8,34</i>

Épreuve de mathématique / Physique - Concours interne (4h - coef. 3)

	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
TOTAL	44	23	12	9	0,38	15,25	5,61
<i>Rappel session 2021</i>	<i>43</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>10</i>	<i>0,75</i>	<i>17,38</i>	<i>7,07</i>

Épreuve de projet ou étude par option - Concours interne (8 h -coef. 7)

	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture							
Construction et bâtiment	9	0	4	5	7,50	16,38	11,29
Centres techniques	2	0	0	2	10,50	12,88	11,69
Logistique et maintenance	4	1	2	1	1,13	11,50	7,06
Infrastructures et réseaux							
Voirie, réseaux divers (VRD)	8	2	2	4	1,00	14,50	8,91
Déplacement, transports	2	0	1	1	7,38	12,38	9,88
prévention et gestion des risques							
Sécurité et prévention des risques	1	0	0	1	12,88		12,88
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	0						
Déchets, assainissement	0						
Sécurité du travail	0						
urbanisme, aménagement et paysages							
Urbanisme	1	1	0	0	0,00		0,00
Paysages, espaces verts	3	0	3	0	6,63	9,50	8,38
informatique et systèmes d'information							
Systèmes d'information et de communication	5	1	2	2	6,50	13,50	7,95
Réseaux et télécommunications	4	2	1	1	2,25	13,75	6,69
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	3	0	2	1	7,25	13,00	9,83
TOTAL	42	7	17	18	1,00	16,38	9,01
<i>Rappel session 2021</i>	42	4	20	18	0,25	16,50	8,57

Les observations du jury sur le niveau des candidats

Le jury estime que les sujets des épreuves écrites de cette session sont pertinents et en phase avec l'actualité ou les situations rencontrées en collectivités.

Les thématiques abordées dans l'épreuve de **note par spécialité**, communes aux deux voies de concours, leur paraissent assez transversales. De ce point de vue, elles permettent aux candidats de composer aisément des plans d'action. Les dossiers complets et illustrés offrent par ailleurs un bon aperçu des différents enjeux de la thématique.

Sur le fond, **les correcteurs des épreuves de « note »** soulignent que le niveau des candidats est assez hétérogène et que les différences de résultats sont assez marquées entre candidats internes et externes sur cette épreuve commune qui permet de comparer les niveaux par voie du concours. Les bons candidats ont compris les attentes du sujet et maîtrisent la démarche projet. Pour autant, si la préparation est visible sur la forme (annonce du plan, titres, structuration en parties et sous-parties, etc.), il était attendu une analyse plus fine du sujet sur la partie informative. Pour la partie propositions, les correcteurs auraient souhaité une meilleure structuration des copies, davantage de prise de recul sur la situation et un contenu principalement à visée professionnelle. Mais les solutions présentées sont souvent générales et ne répondent pas assez aux attendus sur les sujets. Comme lors des sessions précédentes, la partie propositions de la note consiste trop souvent en une présentation très scolaire (et succincte) de la méthodologie de projet et on note encore des connaissances insuffisantes sur les collectivités territoriales et l'organisation des instances de concertation et de décision.

Les sujets de l'épreuve de **projet/étude par option** ne présentent pas, à première vue, de difficultés majeures ; les documents composant les dossiers sont accessibles et suffisamment clairs, mais parfois denses. Pour cette épreuve du concours interne, les correcteurs déplorent souvent des sujets traités de façon partielle, soit les réponses sont trop succinctes et ne sont pas détaillées, soit seules quelques questions sont traitées. D'une manière générale les copies ne paraissent pas abouties et le rendu au regard de la durée de l'épreuve (8 heures) paraît bien insuffisant. Les informations fournies par le sujet sont insuffisamment exploités par certains candidats. Par ailleurs, la démarche projet ne semble pas assez maîtrisée par les candidats qui ne l'inscrivent pas assez dans la réalité des collectivités territoriales.

Le sujet de « **maths-physique** » du concours interne comporte, comme lors des sessions précédentes, une partie « mathématiques » sur 10 points et une partie « physique » sur 10 points également. L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire d'un niveau Maths sup'. Les sujets sont jugés pertinents, bien rédigés et adaptés au niveau attendu sur le cadre d'emplois. Des thèmes assez classiques sont abordés en mathématiques (fonctions, intégrales, matrices), tout comme en physiques (dynamique des fluides, énergie, étude de documents). Pour autant, les correcteurs soulignent un niveau général assez faible, peu de candidats présentent un bon niveau. Nombreux sont ceux qui ne sont pas assez bien préparés à cette épreuve, leur niveau est faible. Beaucoup de copies sont rendues quasi blanches, les bonnes réponses sont peu nombreuses et la plus part ne démontrent aucun raisonnement scientifique se contentant d'une valeur approchée sans justification.

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas annuler de copies, en considérant qu'en l'espèce ces signes ne sont pas de nature à rompre l'anonymat de la correction.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes. Il arrête définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité et par voie du concours comme suit :

	Voie du concours	Seuil admissibilité / 20	Nb de candidats admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	Externe	10	39
	Interne	9,76	6
Infrastructure et réseaux	Externe	9,75	32
	Interne	9,22	4
Prévention et gestion des risques	Externe	9,75	26
	Interne	10	0
Urbanisme, aménagement et paysages	Externe	11	41
	Interne	9	20
Informatique et systèmes d'information	Externe	9,5	3
	Interne	9,57	39
Toutes spécialités	Externe		
	interne		

Toutes voies confondues, le jury retient 171 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 115 postes, soit une proportion de 1,48 candidat pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 57.66 % des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité et 29,55% des candidats au concours interne.

6. Les épreuves d'admission

Le décret du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours a suspendu les épreuves facultatives de langue.

L'épreuve d'entretien

Le concours compte pour chaque voie une unique épreuve orale obligatoire d'admission :

Concours externe	Concours interne
<p>Entretien permettant d'apprécier les connaissances et aptitudes du candidat.</p> <p>Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.</p> <p>L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.</p> <p>Durée : 40 minutes ; coefficient 5</p>	<p>Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.</p> <p>Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.</p> <p>L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.</p> <p>Durée : 40 minutes ; coefficient 5</p>

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier tant les connaissances techniques du candidat dans l'option choisie que son aptitude à exercer les missions d'un ingénieur territorial.

L'épreuve a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 sur un total de 10 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 18 au concours interne. Comme pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination des candidats.

Au concours externe, comme pour d'autres concours de catégorie A de la fonction publique territoriale (attaché, conseiller des APS, psychologue), l'épreuve d'entretien a été adaptée afin d'assurer la **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les titulaires d'un doctorat**, en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Tous les candidats au concours externe constituent et transmettent désormais, lors de leur inscription, une **fiche individuelle de renseignement**, retraçant leur parcours de formation et professionnel. Cette fiche comporte une rubrique spéciale pour les titulaires d'un doctorat. Cette fiche n'est pas notée en tant que telle. Seul l'entretien donne lieu à notation. Les titulaires d'un doctorat sont invités par le jury à présenter le résultat de leurs travaux durant l'entretien.

Lors de cette session 2021, sur 148 candidats admissibles, 4 candidats titulaires d'un doctorat ont subi une épreuve adaptée.

Au concours externe comme au concours interne, l'épreuve d'entretien a été conduite par des membres du jury constitués en groupes de six examinateurs, soit 2 représentants de chaque collège règlementaire (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Le même groupe d'examineurs a siégé pour l'ensemble des candidats d'une voie et d'une spécialité donnée.

7. Les résultats de l'épreuve d'entretien

Notation de l'épreuve d'entretien - Concours externe

	Nb présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 8	notes ≥ 8 < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12 < 14	notes ≥ 14	Total notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	38	2	7	4	7	8	10	25	3,00	17,00	11,07
Infrastructures et réseaux	32	1	5	5	4	4	13	21	4,50	17,00	11,59
Prévention et gestion des risques	26	1	2	3	6	6	8	20	4,50	16,50	11,96
Urbanisme, aménagement et paysages	41	3	5	8	6	4	15	25	2,00	18,00	11,64
Informatique et systèmes d'information	20	0	1	2	6	1	10	17	5,00	17,00	12,78
Total	157	7	20	22	29	23	56	108	2,00	18,00	11,64

Rappel session 2021 145 6 | 48 | 18 | 72 | 90 4,00 18,00 11,25

Notation de l'épreuve d'entretien - Concours interne

	Nb présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 8	notes ≥ 8 < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12 < 14	notes ≥ 14	Total notes ≥ 10	Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	6	0	1	1	0	1	3	4	7,00	16,50	12,17
Infrastructures et réseaux	4	0	0	0	0	3	1	4	12,50	16,50	13,88
Prévention et gestion des risques	0										
Urbanisme, aménagement et paysages	0										
Informatique et systèmes d'information	3	0	0	1	0	2	0	2	9,5	13,50	11,67
Total	13	0	1	2	0	6	4	10	7,00	16,50	12,58

Rappel session 2021 19 0 | 6 | 3 | 4 | 13 6,00 17,00 11,13

Les observations du jury sur le niveau des candidats

Les observations du jury varient d'une spécialité à une autre et selon la voie du concours. D'une façon générale la préparation du concours est déterminante pour les candidats et visible sur l'épreuve d'admission. Le niveau des candidats qui parviennent à cette étape du concours est globalement satisfaisant. Le jury observe néanmoins des différences notables entre les deux voies du concours. Si les candidats du concours interne ont, du fait de leur expérience de « terrain », une vision réaliste du cadre d'emplois et des missions d'un ingénieur territorial, c'est moins le cas des candidats du concours externe qui paraissent peu préparés aux questions de mise en situations. Ces derniers, ont souvent des lacunes en termes de connaissances générales techniques, réglementaires et administratives qui révèlent une culture territoriale du métier insuffisante, notamment en matière de commande publique, de prévention des risques professionnels ou de management. Comme sur les sessions précédentes, le jury constate sur les deux voies du concours que les candidats manquent souvent d'une vision élargie de leur spécialité, l'approche très technique de leur spécialisation ne leur permet pas de prendre de la hauteur et offrir une approche plus transversale des problématiques rencontrées en collectivité.

L'admission

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury se réunit pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours externe et interne. En vertu de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

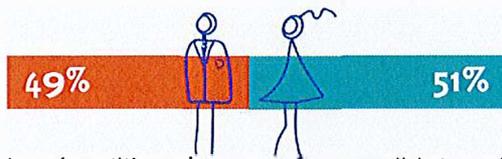
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou interne est fixée à 25% du nombre total de postes offerts dans les deux voies de concours pour chaque spécialité.

En tenant compte de ces dispositions et des résultats de l'ensemble des candidats, le jury arrête les résultats suivants par spécialité et par voie du concours :

		Postes ouverts	Seuil d'admission /20	Admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	ext.	22	11,63	22
	int.	5	10,80	5
Infrastructures et réseaux	ext.	19	11,63	19
	int.	4	10,41	4
Prévention, gestion des risques	ext.	12	12,13	14
	int.	2	/	/
Urbanisme, aménagement, paysages	ext.	19	12,13	23
	int.	4	/	/
Informatique et SI	ext.	22	10,38	17
	int.	6	11,58	4
	Total externe	94		95
	Total interne	21		11
	Total	115		106

Compte tenu des résultats, le jury décide de basculer 2 postes du concours interne vers le concours externe dans la spécialité Prévention et gestion des risques, ainsi que 4 postes dans la spécialité Urbanisme, aménagement et paysages.

8. Le profil des lauréats

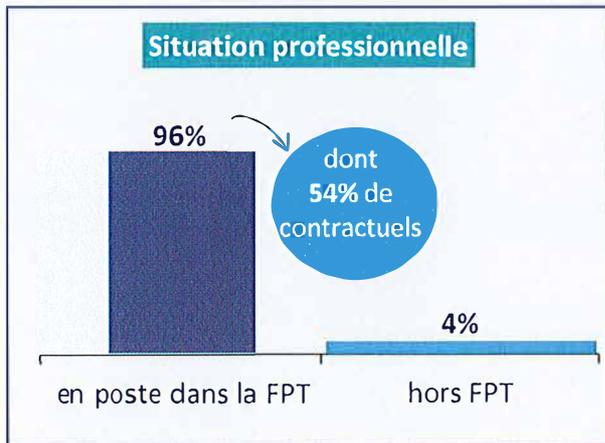
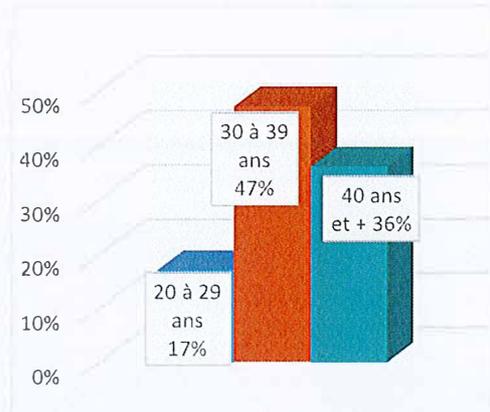


Sexe : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 52,63% au concours externe et à 45,45% au concours interne.

La répartition du sexe des candidats présents sur les deux voies du concours confondues s'élève à 49% d'hommes et 51% de femmes.

Âge : Sur les deux voies du concours, la majorité des lauréats est âgée de 30 à 39 ans, les 40 ans et + représentant plus d'un 1/3 des lauréats (graphique ci-contre).

Au concours externe, la tranche d'âge des 20-29 ans représente 19% des lauréats et celle des 30-39 ans 49,5%. Au concours interne, les 40 ans et plus sont majoritaires parmi les lauréats (72,3%), on ne trouve pas de lauréat parmi les candidats âgés de moins de 30 ans sur cette voie du concours.



Concernant la situation professionnelle des candidats, au concours externe, la proportion de lauréats exerçant déjà en collectivité territoriale s'établit à 96% dont 54% ont déclarés être engagés en tant qu'agent contractuel.

Suivi d'une préparation : 45,26% des lauréats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme et 45,45% au concours interne

9. Conclusion

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 29 janvier 2024

La Présidente du jury

Isabelle MAISTRE

Adjointe au Maire de la Ville de Bourg-en-Bresse (01)